

Initiative fédérale « Responsabilité en matière de téléphonie mobile» Les auteurs sont responsables des dommages causés par la téléphonie mobile!

**Le 22 octobre 2019, « l'initiative fédérale sur la responsabilité en matière de téléphonie mobile" a été lancée. Elle vise à protéger les personnes des dommages à la santé causés par la téléphonie mobile. Le principe du pollueur-payeur devrait désormais s'appliquer également dans ce domaine. Découvrez ici les autres arguments de cette initiative et comment elle a vu le jour.**

Le 22 octobre 2019, l'initiative fédérale « Responsabilité en matière de téléphonie mobile a été lancée. L'initiative a été lancée par l'association du même nom. Selon le président de l'association, ses membres ont eu différentes expériences avec la téléphonie mobile et pensent que les gens doivent être informés des effets de cette technologie. L'association est composée de citoyens politiquement indépendants de différentes régions de Suisse. Cette initiative populaire fédérale vise à étendre la responsabilité générale des produits ou le principe du pollueur-payeur à l'industrie de la téléphonie mobile.
Veuillez voir ci-dessous le clip officiel de l'association « Responsabilité en matière de téléphonie mobile» :

Que demande l’Initiative « Responsabilité en matière de téléphonie mobile » ?
La Constitution est modifiée comme suit :
Art. 74a Responsabilité en matière de téléphonie mobile
1 Le concessionnaire répond des dommages corporels ou matériels dus à l’exploitation d’une installation émettrice pour téléphonie mobile ou pour appareils récepteurs sans fil.
2 Il n’est libéré de sa responsabilité que s’il apporte la preuve que le dommage n’est pas dû à l’exploitation de l’installation émettrice.
3 Si l’installation émettrice n’appartient pas au concessionnaire, le propriétaire répond des dommages solidairement à lui.

Pourquoi une initiative populaire pour la responsabilité en matière de téléphonie mobile ?
Parce que la Conférération ne nous protège pas
La Confédération n’a aucun intérêt à protéger la population des dommages de santé causés par la téléphonie mobile, étant donné qu’elle possède 51 % des actions de SWISSCOM. Ainsi les intérêts économiques priment. Jusqu’à présent elle a laissé entendre que l’exploitant d’une station de téléphonie mobile n’est pas responsable si cette station est exploitée de manière juste selon la législation en vigueur (valeurs limites).
Parce que les valeurs limites ne nous protègent pas
Les valeurs limites ne protègent contre la chaleur provoquée par la téléphonie mobile que dans un délai de 30 minutes. Les effets à long terme dépassant les 30 minutes et tous les effets biologiques, jusqu’au cancer, ne sont pas pris en compte. Tout comme la nocivité du rayonnement radioactif ne peut être mesurée et déterminée à l’aide d’un thermomètre, il en est de même pour la nocivité du rayonnement de la téléphonie mobile
Parce que le principe du pollueur-payeur s’applique également aux dommages causés par le rayonnement de la téléphonie mobile
Au travers du « renversement de la charge de la preuve », l’exploitant d’une station émettrice doit répondre des dommages causés aux personnes et aux biens matériels dans le périmètre mesurable de la station émettrice.
Parce que la nouvelle génération de téléphonie mobile 5G signifie une augmentation considérable des stations émettrices et de l’exposition au rayonnement
Plus de 180 médecins et scientifiques de 35 pays ont signé un moratoire demandant de cesser le développement de la technologie 5G tant que les risques potentiels pour la santé ne sont pas clarifiés. [3]
Parce que les dommages causés par la téléphonie mobile sont connus
Les effets biologiques dus au rayonnement de la téléphonie mobile, comme par exemple des maux de tête, des troubles du sommeil, l’épuisement, peuvent être prouvés ; ou encore l’agglutination des globules rouges après 3 minutes d’appel téléphonique. De nombreuses études ont prouvé des problèmes de santé chez les humains et les animaux déjà après la mise en service d’une antenne 2G près d’une ferme[1]. Dès que l’antenne est enlevée, les veaux sont de nouveau en bonne santé. Pour un niveau « normal » d’exposition aux ondes de téléphonie mobile, la croissance des plantes est déjà entravée, ce que chacun peut tester avec le cresson par exemple.
Parce que personne ne peut être contre
Ceux qui prétendent que les dommages causés par la téléphonie mobile n’ont pas été prouvés doivent d’autant plus signer ici, car il s’agit seulement de répondre des dommages réellement causés.

C'est pourquoi signez l'initiative « Responsabilité en matière de téléphonie mobile ». Si vous remplissez une feuille de signature avec 8 signatures, et que, de ces 8 signataires vous en trouvez trois qui remplissent à leur tour une feuille de signature et trouvent eux-mêmes trois autres signataires qui continuent, alors vous aurez déjà 291 200 signatures à la 6ème étape. Il y a donc 8 signatures à chaque fois et trois signataires qui continuent. Ensemble, nous pouvons faire bouger les choses !

**de dd.**

**Sources:**

Le gouvernement fédéral détient 51% des actions de SWISSCOM
[1] <https://de.wikipedia.org/wiki/Swisscom>

L'opérateur n'est pas responsable
[2] <https://schutz-vor-strahlung.ch/site/interpellation-m-munz-bundesrat-schuetzt-anbieter-quasi-vollstaendig/>

Appel international : Stop 5G sur la Terre et dans l'espace
[3] <https://www.5gspaceappeal.org/the-appeal>

Problèmes de santé chez les humains et les animaux
[4] <https://www.funkstrahlung.ch/images/pdf/sturzenegger_doku_kaelberblindheit_06_05_2010.pdf>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#5G-TelephonieMobile - Téléphonie mobile - [www.kla.tv/5G-TelephonieMobile](https://www.kla.tv/5G-TelephonieMobile)

#Suisse - [www.kla.tv/Suisse](https://www.kla.tv/Suisse)

#ProtectionTelephonieMobile - contre les ondes de la téléphonie mobile - [www.kla.tv/ProtectionTelephonieMobile](https://www.kla.tv/ProtectionTelephonieMobile)

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.